



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2024.11.3 du Conseil communautaire du 26 novembre 2024

Attribution d'un fonds de concours d'investissement de 156 926 € à la commune de Bougival pour les travaux de la Maison Berthe Morisot dans le cadre de la compétence promotion du tourisme de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier LEBRUN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Christophe KONSORFF, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET. Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSORFF), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 2024.50 du Conseil municipal de Bougival du 3 octobre 2024 sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de 156 926 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Maison Berthe Morisot dans le cadre de la compétence promotion du tourisme ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », nature 2041412 « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 633 « développement touristique ».

Depuis plusieurs années, la ville de Bougival porte sur son territoire la réhabilitation et la valorisation de bâtiments présentant un caractère historique et culturel rare ainsi que plusieurs espaces naturels.

Versailles Grand Parc exerçant la compétence « promotion touristique » avec l'appui de l'Office de Tourisme et des Congrès, il revient à l'intercommunalité, la ville et l'Office de Tourisme et des Congrès d'élaborer ensemble une stratégie touristique propre à cette destination « Versailles Grand Parc - Côteaux de Seine » et de décliner sa mise en tourisme dans le temps.

Dans cette optique et par soucis de mutualisation d'espaces et de personnels, Bougival et Versailles Grand Parc ont souhaité que l'Office de Tourisme et des Congrès déménage son Bureau d'Information Touristique de Bougival dans une partie des locaux de la Maison Berthe Morisot.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à financer un tiers du reste à charge des surfaces de la Maison Berthe Morisot dédiées à la promotion touristique et aux activités d'exploitation liées, soit un montant de 156 926 €.

Le mode de calcul de la participation est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Montant	Commentaire
Coût TTC	3 300 000 €	Montant de l'AP votée le 28/03/24
Coût HT	2 750 000 €	
Subventions	1 180 740 €	Région : 400 000 €, CD78 : 600 000 €, VGP PDI : 180 740 €
Reste à charge	1 569 260 €	
Part liée à la promotion touristique	470 778 €	30 % des surfaces dédiées à la promotion touristique et aux activités d'exploitation
1/3 financé par VGP	156 926 €	

A la demande de la commune de Bougival, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 156 926 € pour le financement des travaux de la Maison Berthe Morisot pour un montant estimé de 1 569 260 € HT, net de subvention.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'investissement d'un montant de 156 926 € à la commune de Bougival, membre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour le financement de travaux de la Maison Berthe Morisot ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 10 % du coût hors taxe de l'opération, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L.5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2025 ;
- 5) que la commune de Bougival devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc

- et apposer son logo par tout moyen à sa disposition ;
- 6) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce fonds de concours ;
 - 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 69 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.